



PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, 16 mars 2023 légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Absents : 2

Pouvoirs : 6

Votants : 25

Secrétaire de séance :
René VAUCORET

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éltane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

M. THIOT ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel nominal. Il excuse l'absence de :

- Stanislas SALMON (a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER)
- Eliane RENOUARD (a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS)
- Gwendoline BERNARD (a donné pouvoir à Maryvonne OGER)
- Fabrice HUMEAU (a donné pouvoir à Monique PORTIER)
- Régis BOUGLÉ (a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER)
- Noëlle DELAHAIE (a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT)

Absente excusée : Emily CHATELLIER

Absente : Claire QUINTON

A l'ouverture de la séance, les conditions de quorum sont réunies. On compte 19 présents et 6 pouvoirs, soit 25 votants.

Validation du PV du 09 mars 2023

M. Le Maire demande s'il y a des remarques, annotations à apporter par rapport au PV de la séance du 09 mars 2023.

M. BOUHOURS intervient en indiquant qu'on s'y retrouve davantage, les propos sont plus fidèles, mais manquent les échanges sur l'ilot St Siméon (sur le dérapage du maire avec l'utilisation du mot HLM et sur la grosse augmentation du projet de multi-accueil).

Mme LE ROUX indique qu'à la page 3 du PV, elle souhaite enlever la phrase « il y a une grosse augmentation ».

Le procès-verbal du 09 mars 2023 est adopté par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Il est rendu compte ci-après des décisions prises depuis le conseil municipal du 09 mars 2023.

*** Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L.2122-22, CGCT)**

N°	Propriétaire du terrain	Adresse du terrain à L'Huissierie	Section(s) cadastrale(s)
2023-07	Consorts LANDAIS	1 impasse des Pâquerettes	AB 221

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

*** Concessions de cimetière (alinéa 8, article L.2122-22, CGCT)**

N°	Concessionnaire	Type de concession
670	FOURMOND Georgette	caveau préconstruit

Exécution et passation des marchés dans la limite de 215 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux (alinéa 4, art. L.2122-22, CGCT)

Objet	Entreprise retenue	Montant H.T.	Imputation budgétaire (Opération – Compte – Service)
Diagnostic amiante avant travaux – école élémentaire	EXIM 53	2 700,00 €	201901 – 2031 – 1704
Équipement de protection individuelle – personnel technique CTM	PROTECTHOMS	1 818,44 €	60636 – 1305
Entretien des espaces verts de lotissements mars-avril 2023	SARL THIERRY	2 571,32 €	61521 – 1401
Démoussage de la toiture des vestiaires de football des Rosiers	RS DEMOUSSAGE	1 504,00 €	615221 – 1504
Mise aux normes électriques à l'espace du Maine et dispositifs de comptage électrique aux vestiaires de football	ART'ELEC	1 982,40 €	201004 – 21318 – 1305
Mise aux normes électriques et de sécurité – divers bâtiments publics	ART'ELEC	12 166,22 €	201004 – 21318 – 1305

M. HAMON : concernant les vestiaires de foot, pourquoi les dispositifs de comptage électrique n'ont pas été installés lors des travaux de rénovation ?

M. Le Maire indique que cela n'était pas prévu, ce sont des mesures correctives dans le cadre de la mise aux normes électriques.

M. HAMON poursuit avec la G.T.B. (Gestion Technique Bâtiments), Qu'en est-il de la gestion technique des chauffages dans les vestiaires des Rosiers ? Ces compteurs sont-ils connectés à la G.T.B. ? Ce sont des outils qui permettent d'avoir un œil sur la consommation ? La gestion est-elle encore pilotée comme avant les travaux ?

M. Le Maire répond que le réglage n'est pas modifié mais que l'on pourra vérifier.

M. HAMON interroge sur la mise aux normes électriques et de sécurité pour un montant de 12 000 €, cela concerne quoi ?

M. Le Maire indique que suite aux contrôles et vérifications électriques, un nombre conséquent de BAES est à changer dans nos bâtiments municipaux, notamment dans le complexe sportif.

M. BOUHOURS demande si c'est une entreprise extérieure qui fait ces travaux ? Fait remarquer que c'était fait jusqu'alors par les agents techniques. Vous externalisez.

M. Le Maire répond que oui et qu'il y avait urgence à réaliser ces travaux.

Le conseil municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS 2023 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PERRINE, DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU FOUGERAY, DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES RUISSEAUX

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-03-11

Annexes :  Budgets 2023 (5 documents)

Il est présenté au conseil municipal les budgets suivants :

		Dépenses	Recettes
Budget principal	Fonctionnement	4 732 577	4 732 577
	Investissement	4 413 377	4 413 377
	TOTAL	9 145 954	9 145 954
Budget annexe Lotissement de la Perrine	Fonctionnement	3 290 586,25	3 290 586,25
	Investissement	2 215 292,06	2 215 292,06
	TOTAL	5 505 878,31	5 505 878,31
Budget annexe Lotissement du Fougeray	Fonctionnement	1 377 487,11	1 377 487,11
	Investissement	1 500 000,00	1 500 000,00
	TOTAL	2 877 487,11	2 877 487,11
Budget annexe Production d'électricité	Exploitation	7 350,00	7 350,00
	Investissement	5 354,00	5 354,00
	TOTAL	12 704,00	12 704,00
Budget annexe Lotissement des Ruisseaux	Exploitation	66 612,55	66 612,55
	Investissement	37 707,55	37 707,55
	TOTAL	104 320,10	104 320,10

M. BOUHOURS constate qu'il est fait une présentation du BP de l'année en cours qui compare avec le BP + DM (Décisions modificatives) de l'exercice précédent. Le document officiel du BP doit être comparé au BP N-1 mais sans les Décisions Modificatives. Là vous faussez la donne. Cette présentation fausse l'analyse. Avec ce nombre important de DM en 2022, soit le BP 2022 était sous-estimé (par un manque de maîtrise), soit cela était volontaire et pas très sincère.

M. Le Maire répond que pour le BP de l'année prochaine, on pourra rajouter une colonne de présentation, mais que cette matrice est utilisée depuis des années sans problème. Rappelle que les années 2022 et 2021

étaient des années particulières, que les DM étaient toutes justifiées puisque passées et présentées au conseil municipal.

M. CHAUVIN indique qu'il y a eu revalorisation du point notamment, qu'il faudrait comparer le BP 2023 au CA 2022, qu'il y a des aléas.

M. BOUHOURS ne parle que de la présentation, pas de la stratégie de construction.

M. CHAUVIN indique qu'il peut aussi être fait un budget très gonflé équilibré et le réaliser très en dessous (constat d'un écart important).

M. BOUHOURS répond qu'un budget doit être sincère.

M. Le Maire rappelle qu'il y a eu le D.O.B., que tous les élus ont eu à disposition les maquettes, c'est ce qui fait foi. Les éléments ont été diffusés avec la convocation.

M. BOUHOURS demande à quoi sert la commission finances ?

Mme THIBAudeau déplore avoir reçu les documents le matin pour une commission des finances le soir, donc pas le temps de les travailler.

M. BOUHOURS rajoute que la commission finances ne peut rien bouger car tout est parti au conseil municipal

Mme THIBAudeau rappelle qu'un budget ne se fait pas 8 jours avant.

M. TRICOT indique avoir tenu compte de certains éléments lors de la commission comme par exemple les subventions, que cela a été largement débattu lors du D.O.B.

M. Le Maire rapporte que le budget est un acte de prévisions et qu'il est toujours possible de modifier entre la commission et le conseil.

M. BOUHOURS poursuit en indiquant que sur le fonctionnement, aucun examen ne s'est fait en commission, qu'il n'y a pas eu d'analyse N-1, ni sur l'année N.

M. HAMON rajoute ne jamais avoir pu discuter de cela et ne jamais avoir eu un travail sur le réalisé en 2022 (pas d'analyse).

M. BOUHOURS souhaite connaître les raisons de l'augmentation des fournitures voiries art/60633, soit une augmentation de 33%

M. HAMON parle lui de 46% d'augmentation sur l'art/6135.

Mme THIBAudeau indique une augmentation de 40% pour les fêtes et cérémonies.

M. Le Maire fait remarquer qu'il ne va pas être possible de tout reprendre ligne par ligne, qu'il faut travailler par chapitre.

M. HAMON fait remarquer qu'il s'agit de l'argent public.

Mme JANVIER indique que l'augmentation pour les « fêtes et cérémonies » est normale, que cela a été vu en commission avec Nicolas MOREL.

M. BOUHOURS rétorque ne pas avoir eu le CR de la commission communication, or il est noté dans le règlement que les CR doivent être transmis à tout le monde et rajoute que ces questions devraient être posées en commission, pas en conseil.

M. Le Maire confirme qu'il est vrai que les CR doivent être transmis à tous.

Mme THIBAudeau indique que chaque commission devrait travailler son budget. Comme au chapitre 12 art/64118 : + 10%

M. BOUHOURS souhaite comprendre ce qu'il se passe, ça aurait dû être fait en commission. Art/6531, les indemnités sont passées de 88 500 € à 92 000 €, presque 4%.

M. TRICOT répond qu'il y a eu une augmentation du point de l'indice et qu'il peut y en avoir une nouvelle.

M. BOUHOURS fait remarquer une augmentation de 230 000 € de recettes pour les impôts locaux, que c'est bien mais qu'il n'a pas eu d'explications.

M. TRICOT répond qu'il y a eu une augmentation des bases fiscales de +7%

M. HAMON intervient pour une question au sujet des investissements : notamment la rénovation thermique du complexe sportif. Souhaite connaître le montant de la subvention ?

M. Le Maire indique vouloir être prudent car il n'a pas eu de confirmation quant au montant de la subvention. Il confirme que le dossier a été retenu, et indique vouloir un écrit officiel de la part de l'ANS rapidement.

M. BOUHOURS aimerait avoir des explications sur le projet de candélabre de la Perruche.

Mme PORTIER indique que le dossier est en attente, figé, lié au lotissement des Vergers où nous n'avons plus de contact avec le promoteur.

Mme LE ROUX questionne sur ce qu'est CDM.

M. Le Maire répond : château des mômes

M. BOUHOURS : c'est quoi l'étude, il y a des travaux de prévus au château des mômes ?

M. CHAUVIN : Ce sont des équipements pour l'étude du soir.

MME THIBAUDEAU, par rapport à l'achat de matériel de capture d'animaux, demande s'il n'y a plus de convention avec la SPA ?

M. Le Maire répond que la convention avec la SPA vient d'être signée et que la commune va investir dans une cage et du matériel pour recueillir chiens et chats errants, divagants, emmenés ensuite à la SPA.

M. HAMON fait remarquer que cette convention n'est pas passée en conseil municipal.

M. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation, qu'il s'agit d'une reconduite.

Mme LE ROUX constate l'achat d'un ordinateur (2 500 €) pour la communication et souhaite savoir à qui cet ordinateur est destiné ?

M. MOREL répond qu'il est destiné à la personne recrutée en contrat d'alternance d'une année. Informe qu'un autre contrat arrive ensuite.

M. HAMON demande si les 2 500 € correspondent à l'achat de l'ordinateur ?

M. MOREL informe qu'il est prévu un ordinateur, un logiciel graphique et un écran.

M. BOUHOURS constate en faisant un bilan global sur le budget, ce qu'il n'a pas du tout vu dans les débats, ce sont les projets nouveaux en faveur de la culture. Quelles sont les ambitions de l'Huisserie en 2023 pour faire avancer la culture ? Seuls les événements mis en place avant sont reconduits. Il y a un manque dans le budget 2023.

Mme MARGUERITE répond y travailler avec le Directeur Enfance Jeunesse Culture pour trouver de nouveaux spectacles. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes, comme l'an dernier au Castelli, avec 2 représentations en novembre à l'espace du Maine.

M. Le Maire parle de Ligue de l'enseignement et des spectacles offerts aux enfants, répète qu'avec la période de crise, il y a eu des priorités.

Mme MARGUERITE parle d'un cinéma plein air pour les vacances d'été, une représentation une fois par trimestre en fonction des budgets car le cachet des artistes ne diminue pas.

M. BOUHOURS fait remarquer que le Tremplin et la soirée du foot sont sur les mêmes dates, qu'il y a un problème de concertation, de manque d'anticipation. Souhaite savoir quel élu représentant la commune participe au projet culturel du territoire sur Laval Agglomération car des événements sont décentralisés dans les communes. Il indique par ailleurs qu'il faut être force de proposition et mettre à disposition les locaux qui sont une force et une richesse.

M. Le Maire fait remarquer que le manque de gradins fait défaut dans la salle de spectacle et donc, au fond de la salle, on ne voit pas bien.

Mme LE ROUX indique que pour la « formule concert », il n'y a pas besoin de gradins.

Mme MARGUERITE poursuit en indiquant qu'avec le Conservatoire et les artistes émergents, un concert aura lieu en avril.

M. BOUHOURS demande qui est l'élu qui suit le Projet Culturel de Territoire.

Mme MARGUERITE indique aller de temps en temps aux commissions culture de l'agglomération. Le questionnaire sur le Projet Culturel de Territoire avait été présenté lors de la réunion du Pôle de Proximité où était aussi présente Anne Marie Janvier.

Mme JANVIER indique aller seulement aux commissions du conservatoire.

M. HAMON exprime son désaccord concernant le parking près du groupe scolaire, imperméabiliser des espaces verts pour 25 places est un non-sens. Il tient à le préciser.

M. Le Maire répond que cela a déjà été discuté en conseil.

M. BAILLEUX indique que dans le cadre du projet de l'école, ce sont 50 places de créées mais 25 de supprimées. Il faut éviter que des voitures se garent devant l'école, apporter de la sécurité.

M. BOUHOURS répond ne pas voir venir les pistes cyclables, le pédibus.

M. Le Maire dit que cela n'est pas abandonné.

M. BOUHOURS intervient sur le besoin en amplitude du service pôle petite enfance et pas sur la surface.

Concernant le lotissement de la Perrine **Mme THIBAUDEAU** souhaite savoir si ce sont des ventes Mayenne Habitat et Podéliha et de quel montant ?

M. Le Maire indique qu'il donnera le détail.

Inscription au PV de l'intervention écrite faite par les élus de la minorité concernant le BP 2023 :

« Les projets nouveaux en faveur de la culture sont absents. Laval agglo développe un projet culturel de territoire. Quels élus de L'Hisserie y participent? Quelle commission est concernée? »

Désaccord parking. Imperméabiliser des espaces verts, dépenser 120 000 € pour y agrandir un parking en créant 25 places de plus seulement (4800€ la place!!) est un non- sens et en contradiction totale avec le discours de vouloir développer les mobilités douces pour lesquelles aucun investissement n'est programmé.

Place des enfants de l'an 2000: dans un contexte de crise et de besoins de maîtrise des dépenses, ce projet n'est pas prioritaire, il va d'ailleurs générer des coûts de fonctionnement ; entretien; contrôle) très importants qui s'ajouteront aux dépenses annuelles.

Déplacement pôle petite enfance, ce n'est pas une priorité, le besoin de ce service porte sur l'amplitude d'ouverture.

Aucun travail n'a été mené en commission pour examiner les budgets, les commissions lorsqu'elles se réunissent sont des chambres d'enregistrement.

La commission finances s'est réunie alors que les documents de préparation de conseil étaient déjà envoyés avec la convocation. Comment travailler dans ces conditions? »

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors des séances du conseil municipal du 2 février 2023 et du 9 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 mars 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU et Mme RENOARD)

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les budgets primitifs 2023, annexés à la présente délibération concernant :
 - Le budget annexe Lotissement de la Perrine ;
 - Le budget annexe Lotissement du Fougeray ;
 - Le budget annexe Production d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAUDEAU et Mme RENOARD)

- **ADOpte** le budget primitif 2023, annexé à la présente délibération concernant :
 - Le budget annexe Lotissement des Ruisseaux.

BUDGET PRINCIPAL 2023 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-03-12

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'équipe municipale s'est engagée à maintenir les taux d'imposition de l'année 2022 pour l'année 2023. Ainsi, les taux proposés sont les suivants :

Taxe sur les propriétés foncières bâties	45,20 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties	39,08 %
Taxe d'habitation	14,78 %

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors des séances du conseil municipal du 2 février 2023 et du 9 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 mars 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 du budget principal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **FIXE** les taux d'imposition 2023 comme exposés ci-dessus.
- ▶ **PRÉCISE** que la recette correspondante sera imputée au compte 73111 du budget principal.

AP/CP ECOLE ELEMENTAIRE

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-03-13

Alors que le maître d'œuvre du projet de reconstruction de l'école élémentaire sera bientôt choisi, la présente délibération a pour objet de mettre en place une autorisation de programme avec des crédits de paiement pour cette opération, qui matérialise ainsi l'engagement pluri annuel de la commune.

Cette AP/CP doit au minimum être revue en conseil municipal une fois par an, et à chaque fois qu'il conviendra éventuellement de modifier l'enveloppe globale (autorisation de programme) ou les crédits de paiement annuels.

Le tableau ci-dessous d'AP/CP pourra naturellement être complété par d'autres opérations s'étalant sur au moins deux exercices budgétaires.

En l'occurrence, le tableau d'AP/CP peut se présenter ainsi que suit :

Autorisation de programme	BUDGET	Montant AP	HT/TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Reste à répartir
Reconstruction de l'école élémentaire	Principal	6 555 000€	TTC	355 000€	3200000€	3000000€		0€

M. BOUHOURS fait remarquer l'avoir suggéré le 02/02/2023.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **APPROUVE** cette proposition
- ▶ **CHARGE M.** le Maire de prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et à son suivi

CREANCES ETEINTES

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-03-14

La commune a été saisie par Madame le receveur municipal de demandes d'admission en créances éteintes des créances irrécouvrables suivantes :

CREANCES ETEINTES – Liste n°5988010111	Nombre de pièces	Montant
Créances éteintes suite à décision de justice / à rétablissement personnel pour les personnes en commission de surendettement	3	280 €
MONTANT TOTAL		280 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances et développement économique du 16 mars 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** d'admettre en créances éteintes les créances présentées ci-dessus à hauteur de 280 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6541 (service 2001) du budget principal.

SPORT – VIE ASSOCIATIVE

BUDGET 2023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEURS : STANISLAS SALMON / MARIE- ANGE MARGUERITE

Délibération 2023-SVA-03-01

La commission thématique, ainsi que la commission Finances, ont émis un avis favorable aux montants de subventions tels que proposés ci-dessous :

Nom de l'association	Montant	Compte	Service
ADMR L'HUISSERIE (1)	9 191,00 €	6574	1501
AFN	200,00 €	6574	1501
APEL Sainte-Marie	265,00 €	6574	1705
Amicale de Beausoleil	800,00 €	6574	1501
Boules bretonnes	160,00 €	6574	1501
Comité de jumelage (3)	1 500,00 €	6574	1501
CVH 53	300,00 €	6574	1501
FASL	18 500,00 €	6574	1501
FDGDON / POLLENIZ	100,00 €	6574	1501
Hommes peuples solidaires	105,00 €	6574	1501
Aubépine Orée du Bois	150,00 €	6574	1501
L'Aître au Royer	150,00 €	6574	1501
Les épouvantails (2)	6 500,00 €	6574	1501
Mayenne Nature Environnement	165,00 €	6574	1501
Paroisse Saint-Benoit	778,00 €	6574	1501
UDAL	1 000,00 €	6574	1501
« Les Arts s'en mêlent » (voyage école de musique)	200,00 €	6574	1501
ARCEM (rénovation calvaires)	300,00 €	6574	1501
Association du personnel	300,00 €	6574	1501

Bambinos	100,00 €	6574	1501
Les pourquoi pas (4)	650,00 €	6574	1501
TOTAL GÉNÉRAL	41 414,00 €	-	-

(1) en application de la convention approuvée par délibération n°2019-AS-05-01 du 16 mai 2019.

(2) cette somme sera versée en 2 acomptes, l'un de 700 € au cours du 1^{er} trimestre 2023 et l'autre d'un montant de 5.800 € si le festival est organisé.

(3) cette somme sera versée si la rencontre inter-jeunes est organisée en 2023.

(4) versement sur présentation de la facture du matériel acheté.

M. BOUHOURS rappelle sa demande de consulter le dossier de subvention ARCEM, laquelle a été refusée. Il le déplore même si sa demande était faite 24h00 avant. Affirme que le président de l'association ARCEM lui a évoqué clairement que l'association ne demandait jamais de subvention mais n'était pas fermée à des dons. Interroge la municipalité s'il y a bien eu une demande de subvention de cette association ?

M. HAMON rajoute que l'année dernière, il n'y avait pas eu de courrier.

Mme MARGUERITE répond avoir vers elle une demande de subvention de la part de l'ARCEM, faite dans les règles avec le CER (contrat d'Engagement Républicain) de la part du président M. Boisseau.

M. Le Maire rajoute, en toute transparence, que c'était lui qui avait demandé à l'association de faire cette demande pour avoir quelque chose de bien cadré. Les coûts engagés sont bien au-delà (sacs de ciment...), l'ARCEM a refait tous les joints du calvaire.

Mme THIBAudeau demande au Maire si celui-ci a fait la même demande auprès de l'école laïque ?

M. Le Maire répond que l'amicale n'a pas demandé malgré les relances.

Mme MARGUERITE indique que les demandes auprès des associations ont été faites en décembre et en janvier.

M. HAMON répond qu'on n'a pas 300 associations sur la commune.

Mme JANVIER intervient en indiquant qu'ils avaient été relancés.

Mme MARGUERITE indique qu'ils ont été contactés par mail.

M. HAMON poursuit en faisant remarquer qu'on aurait pu en faire autant pour tous.

Mme LE ROUX demande pour les Jardins Familiaux ?

M. Le Maire répond que tous ces points ont été évoqués en commission finances.

Mme PORTIER fait remarquer que les Jardins Familiaux ne demandent pas de subvention mais que la commune les fournissait en peinture.

Mme LE ROUX demande pourquoi cela n'est pas dit en commission ?

M. BOUHOURS indique que cela n'est pas compliqué de pointer la liste des associations. Ce sont des acteurs de la vie locale.

Mme JANVIER rappelle que si vraiment les associations avaient des besoins, elles auraient effectué une demande.

M. BOUHOURS répond que l'on connaît tous la vie associative avec ses difficultés,

M. Le Maire demande pourquoi les associations ne seraient-elles pas venues vers la mairie ?

Mme MARGUERITE indique que Créajeux intervient à la médiathèque, que l'association a été relancée 2 fois.

M. BOUHOURS indique que les associations peuvent être loin des aspects administratifs.

M. HAMON fait part que dans le cadre actuel d'inflation, une augmentation de pourcentage aurait été bien.

M. Le Maire répond qu'en terme de subvention, il n'y a pas que tout ce qui est monnaie. Il faut également compter les utilisations et le nettoyage des salles, l'énergie.

M. BOUHOURS, avant de passer au vote, fait remarquer qu'un élu ne peut pas voter pour une association dont il est Président.

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture et vie associative du 13 mars 2023,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2023;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR (*Monsieur le Maire ne participant pas au vote de la subvention pour les AFN*), **5 ABSTENTIONS** (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOARD et Mme THIBAUDEAU)

- ▶ **ACCEPTÉ** les propositions précitées.
- ▶ **PRÉCISE** que ces dépenses seront réglées au budget principal 2023, compte 6574.

Fin ordre du jour à 21h47

Questions de la minorité :

M. Le Maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas de questions de la part de la minorité mais de thématiques, que l'on revenait à l'ancien système et qu'il s'agissait d'une présentation à la volée ne permettant pas aux adjoints de préparer les dossiers.

M. BOUHOURS répond à M. Le Maire en lui indiquant qu'il savait très bien ce dont il s'agissait.

1 – choix de la date de l'inter quartier du 17 juin 2023.

M. HAMON interroge sur la pertinence de la date pour l'inter quartier et constate que rien n'apparaît dans le compte rendu. On n'a pas eu de réponse, pourquoi cette date du 17 juin ?

Mme PLACÉ indique que M. SALMON allait apporter une réponse aux Epouvantails.

M. MOREL complète en indiquant que c'était compliqué, qu'il n'y avait que très peu de choix dans les dates, qu'ils ont échangé avec les Epouvantails bien que ceux-ci auraient aimé être impliqués dans le choix.

M. HAMON fait remarquer qu'il aurait préféré 15 jours après.

M. MOREL rappelle que le problème était également au niveau de la disponibilité du personnel et qu'il n'était pas du tout question de faire tort aux Epouvantails.

2 – DSP transport, tracé ligne J

Mme THIBAUDEAU interroge sur le séminaire des maires du 8 mars dernier.

M. Le Maire indique qu'il a présenté à nouveau la volonté de la commune d'aller vers un schéma autre que celui proposé par le délégataire. (Aller-retour = diminution du nombre d'arrêts, ça passe en plein centre bourg, ça évince la rue des Sources). Qu'il fallait à minima conserver le circuit actuel. Mais selon Laval Agglo et la délégation, le circuit aller-retour était incontournable pour eux. Il pourrait peut-être être rajouté une petite boucle en interne ? Les décisions ne sont pas prises pour l'instant. Il sera remis sur la table le besoin d'une seconde ligne. Il existe une zone blanche entre l'Huisserie et Laval : axe L'Huisserie – Saint-Berthevin complètement oublié. Mme BERCAULT et le délégataire ont pris en compte cette remarque. Il y aura des modifications mineures présentées d'ici le printemps, que pour des modifications majeures sur l'année ou les années à venir, cela sera à budgéter. Le choix fait ne nous convient pas, fait sans concertation. On attend d'avoir cette décision de ligne car elle est importante pour les écoles et conséquente pour nos habitants et on se bat pour maintenir l'arrêt rue des Sources notamment pour la proximité de la résidence Séniors. On reste vigilant sur ce point-là.

M. CHAUVIN fait part des ajustements mineurs. Ils se sont basés sur la fréquentation des arrêts actuels pour essayer de gagner du temps pour arriver le plus vite possible en centre-ville et pour éviter au maximum le phénomène de boucle. La boucle du Fougeray reste à être étudiée.

M. Le Maire indique qu'il serait bien de faire un point auprès des habitants.

M. CHAUVIN répond qu'il est prévu de faire des réunions de territoire pour informer.

M. Le Maire rappelle qu'il faudrait 2 lignes : Est/Ouest et Nord/Sud.

3 – Question Vergers

M. BOUHOURS souhaite poser une question complémentaire à propos du lotissement des Vergers. Tient à préciser que le Permis d'Aménager n'a pas été signé par lui et l'ancienne équipe mais par le maire actuel. Il faut que chacun assume ses actes. Les premiers propriétaires se sont installés, les règles de sécurité ne sont pas respectées. Quand comptez-vous associer la commission urbanisme pour l'accès ?

M. BAILLEUX répond qu'il s'agit d'un lotissement privé aujourd'hui, que les espaces communs sont à gérer par l'association des colotis, c'est la règle. On a informé les gens de l'association des colotis qu'il y avait un vice de forme.

M. BOUHOURS indique que vous avez tous les permis de construire, vous devez informer toutes les personnes de leurs droits.

M. Le Maire répond ne pas être au courant de ces problèmes.

M. BOUHOURS poursuit en indiquant : comment ils font pour se défendre, mettez un courrier à ceux qui déposent un permis de construire.

M. HAMON rajoute que maintenant que vous savez, ça n'est pas impossible de faire un courrier.

M. BOUHOURS indique qu'au moins il y aurait une trace.

M. Le Maire demande sur quelles bases faire un courrier, sachant que la municipalité n'a pas été sollicitée.

Le maire clôture la réunion du conseil municipal à 22H18

Le secrétaire de séance
René VAUCORET



Le Maire,
Jean-Pierre THIOT

